

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL du 26 septembre 2022

Présents :

Monsieur Philippe LEJEUNE, **Bourgmestre**

Monsieur Jean-Philippe GOFFIN, Madame Véronique PREAUX, **Échevins**

Madame Muriel CUCHE, Monsieur Emmanuel WIARD, Madame Annie REMANT, Monsieur Hubert POIRET,

Monsieur Philippe DEWOLF, Mademoiselle Alicia BRUNEBARBE, **Conseillers**

Madame Estelle LOOSVELD, **Directrice Générale f.f.**

Excusés :

Monsieur Joachim VANDER JEUGT, **Échevin**

Monsieur Hugues PREVOT, Monsieur Christian PREAUX, Monsieur Frédéric MANIAS, Madame Lucie PILATE,

Madame Carole BOUGARD, **Conseillers**

La séance débute à 19h04

ORDRE DU JOUR

1. Installation du Conseil Communal des Enfants et prestation de serment

1. Installation du Conseil Communal des Enfants et prestation de serment

Après l'accueil du public par le Bourgmestre, Monsieur Goffin rappelle que depuis plusieurs années, un Conseil Communal des Enfants existe au sein de notre commune. Après une leçon visant à expliquer sommairement le fonctionnement des différents niveaux politiques de notre pays, et l'utilité d'un CEE, des élections ont été organisées au sein des écoles de l'entité et le Conseil des enfants est installé en séance du Conseil communal.

Il rappelle que depuis le début de la création du Conseil des enfants, le PCS Lobbes-Merbes et l'A.M.O « Tu dis Jeune » animent les projets et encadrent les actions. Il remercie les membres de ces organismes.

L'échevin souligne que lors des conseils précédents, de beaux projets ont été réalisés et diffuse un diaporama à ce sujet.

Les enfants prêtent ensuite serment en qualité de conseiller communal des enfants entre les mains du Président.

A l'issue de leur prestation de serment, les jeunes conseillers reçoivent l'écharpe de leur fonction.

Le verre de l'amitié est alors offert à l'assistance.

La délibération, par 9 oui (M.Cuche; E.Wiard; A.Remant; J-P.Goffin; V.Préaux; H.Poiret; Ph.Dewolf; A.Brunebarbe; Ph.Lejeune) et ensuite prise comme suit :

Le Conseil Communal siégeant en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu le décret ATL relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire du 3 juillet 2003 et ses modifications;

Vu les objectifs, les rôles et les modalités de fonctionnement d'un Conseil Communal des Enfants approuvés en séance du Conseil Communal du 07 mai 2014;

Vu les candidatures suivantes pour l'année scolaire 2022-2023 :

- Mademoiselle BUGHIN Clara
- Mademoiselle DECUYPER Erin
- Monsieur DE DECKER Ronan
- Mademoiselle DUQUET Manon
- Monsieur FUSILLIER Anthéo
- Mademoiselle HERNALSTEENS Célia
- Mademoiselle JANSSENS Alice
- Monsieur KASABA Antonino
- Mademoiselle LEPAPE Léna
- Mademoiselle LOIRE Héléna
- Mademoiselle LONCOL Léonie
- Mademoiselle PLENNEVAUX Ines
- Mademoiselle RODBERG Léana
- Mademoiselle RUFFIN Charlotte
- Monsieur VELGHE Adrien

A l'Unanimité, DECIDE :

Article unique

D'installer le Conseil Communal des Enfants et de prendre acte de la prestation de serment des enfants précités et les déclare installés en qualité de Conseillers du Conseil Communal des Enfants pour un mandat d'un an.